



Chardonne, le 29 octobre 2018

Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

**Préavis n° 06/2018-2019 – relatif à une
demande de crédit de CHF 232'710.-
concernant l'achat d'un véhicule pour le
service de la voirie, en remplacement du
véhicule Meili 1300, mis en circulation en
1995**

Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Acheté en 1995, le véhicule actuel de type Meili 1300 doit être remplacé, et ce en raison d'une récente panne et des coûts importants qu'engendrerait une réparation. Pour rappel, au vu des années de service de ce véhicule, soit 23 ans, nous avons prévu de le remplacer en 2019, selon notre plan de renouvellement des véhicules.

En août 2018, une fuite d'huile hydraulique est apparue rendant le véhicule inutilisable. Une offre de réparation a été demandée et elle s'élève à CHF 26'383.70. Ces frais ne représentent que la réparation de la panne actuelle et ne peuvent donc en aucun cas garantir que le véhicule ne présente d'autres pannes dans un futur proche.

En conséquence, la Municipalité a décidé de mettre en œuvre une procédure de remplacement de ce véhicule, en s'adjoignant les services d'une entreprise spécialisée pour la détermination du cahier des charges et la procédure de marchés publics y relative.

Le véhicule souhaité reste un porte-outils du même gabarit pouvant assurer les tâches suivantes :

- Arrosage des massifs floraux
- Lavage haute pression des fontaines
- Désherbage à la brosse
- Déneigement et salage des chemins les plus étroits, places de parking et certains trottoirs
- Fraisage en cas de fort enneigement

Préavis n° 06/2018-2019 relatif à une demande de crédit concernant l'achat d'un véhicule pour le service de la voirie, en remplacement du véhicule Meili 1300, mis en circulation en 1995

Procédure de marchés publics

Une telle acquisition entre dans le cadre légal de la loi sur les marchés publics (marché de fournitures) qui fixe un seuil d'une valeur de CHF 150'000.-, au-delà duquel il est nécessaire de passer par une procédure sur invitation.

Cette démarche a été entreprise par l'intermédiaire de la société Hymexia Sàrl, à Châtel-St-Denis, spécialisée en technique automobile, qui a géré la procédure de marchés publics, avec l'établissement d'un cahier des charges.

Cette procédure a fait l'objet d'une parution dans la Feuille des Avis officiels et trois sociétés ont été invitées à répondre à cet appel d'offres.

Véhicule retenu

Pour rappel, la panne est apparue en août 2018. En septembre, et au vu du montant des réparations à prévoir, la Municipalité a décidé de remplacer ce véhicule et l'entreprise Hymexia a été mandatée pour l'établissement du cahier des charges et la gestion de l'appel d'offres.

Le cahier des charges, l'appel d'offres ainsi que la liste des fabricants à inviter ont été validés par la Municipalité en octobre pour envoi de ces derniers aux entreprises le mardi 16 octobre 2018. Le délai de réponse pratiqué pour ce genre de procédures étant de 30 jours, l'ouverture des offres a été fixée au 15 novembre 2018.

Au jour d'envoi du présent préavis au Bureau du Conseil Communal, la procédure étant en cours et l'ouverture des offres n'ayant pas encore eu lieu, la Municipalité ne connaît pas encore le véhicule ayant remporté le marché.

Le service de voirie a besoin de disposer du véhicule au mois d'avril, mais au plus tard courant du mois de mai 2019, pour débiter les tâches de printemps citées ci-dessus sans avoir à engendrer de frais supplémentaires. Les délais de fabrication de ce genre d'outils étant d'environ 4 mois, la Municipalité ne peut se permettre d'attendre la première séance du Conseil communal en 2019 et se voit donc contrainte de vous présenter cette demande de crédit en cours de procédure.

Montant du budget

Afin de présenter une demande de crédit au plus proche de la réalité, l'entreprise mandatée pour la gestion de la procédure de marché public, Hymexia Sàrl, a établi un budget selon le cahier des charges souhaité par la Municipalité en se référant à leurs connaissances de ce type de marché ainsi qu'à leur base de données alimentée par d'anciennes demandes d'offres du même type.

Ci-dessous, le détail du budget projeté :

Porte-outils équipe	CHF	163'000.00
Pont standard	CHF	8'000.00
Lame à neige	CHF	15'000.00
Saleuse	CHF	23'000.00
Pieds saleuse	CHF	4'000.00

Préavis n° 06/2018-2019 relatif à une demande de crédit concernant l'achat d'un véhicule pour le service de la voirie, en remplacement du véhicule Meili 1300, mis en circulation en 1995

Citerne haute pression	CHF	7'000.00
Adaptation fraiseuse actuelle (acheté en 2003)	CHF	3'000.00
Révision et adaptation brosse (montée sur Meili 7000)	CHF	<u>7'000.00</u>
Sous-total	CHF	230'000.00
+ TVA 7.7%	CHF	<u>17'710.00</u>
Total avant reprise	CHF	247'710.00
- Reprise de l'ancien véhicule	CHF	- 10'000.00
- Reprise des agrégats	CHF	<u>-5'000.00</u>
Total après reprise	CHF	<u>232'710.00</u>

Estimation des conséquences du projet sur le budget communal annuel :

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

Années	2019	2020	2021	2022 et ss
Charges d'intérêt (1%)	2'327.--	2'327.--	2'327.--	2'327.--
Amortissement	19'271.--	19'271.--	19'271.-	19'271.-

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 06/2018-2019 du 29 octobre 2018, relatif à une demande de crédit de CHF 232'710.--, concernant l'achat d'un véhicule pour le service de la voirie, en remplacement du véhicule Meili 1300, mis en service en 1995,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir un véhicule de type porte-outils, avec divers accessoires, pour le prix global de CHF 232'710.00.
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 232'710.00, à amortir partiellement par prélèvement d'un montant de CHF 40'000.- sur la réserve portée au bilan sous No 9282.17 « Fonds de renouvellement véhicules et matériel de voirie », le solde de CHF 192'710.-- étant à amortir sur dix ans, sauf mieux.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 232'710.00. aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.
4. D'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.

Au nom de la Municipalité

le syndic


F. Neyroud



la secrétaire


L. Hondzo

Délégué de la Municipalité : Mme Elise Neyroud, municipale